

CONSEIL D'ADMINISTRATION du Lundi 12 octobre 2020

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES :

- Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, représenté par Monsieur Didier LACROIX, Inspecteur Général de l'Education, du Sport et de la Recherche, Chef de service de l'accompagnement des politiques éducatives - MENJS, DGESCO
- Monsieur Edouard GEFFRAY, Directeur Général de l'Enseignement Scolaire, représenté par Madame Françoise PETREAULT, Sous-directrice de l'action éducative - DGESCO, MENJS - DGESCO C2
- Monsieur Vincent SOETEMONT, Directeur Général des Ressources Humaines, représenté par Madame Christine JEANNIN, Cheffe du bureau des affectations et des mutations des personnels du second degré, DGRH - MENJS
- Madame la Ministre déléguée chargée des Sports, représentée par Madame Christèle GAUTIER, Cheffe du bureau de l'élaboration des politiques du sport (DS.1A), Cheffe de projet Stratégie Nationale Sport Santé
- Monsieur Gilles QUENEHERVE, Directeur des Sports, Ministère chargé des Sports, représenté par Monsieur Benjamin COUBARD, Adjoint à la cheffe de bureau de l'élaboration des politiques publiques du sport (DS.1A)
- Madame Laurence VAGNIER, Cheffe de service, adjointe du directeur des sports, représentée par Monsieur Pierre-Emmanuel PANIER, Conseiller expert sport éducation, Direction des Sports (DS.1A)
- Monsieur Bernard ANDRE, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche
- Monsieur Henri NAYROU, Président du Conseil Départemental de l'Ariège
- Monsieur Paul-André TRAMIER, Administrateur du CNOSF, représentant le CNOSF
- Madame Corinne KALDI MASSARD, Principale du Collège Pierre Bertone, Antibes
- Monsieur Frédéric JAKIEWICZ, Proviseur du Lycée Merleau-Ponty, Rochefort
- Monsieur Christian GLOMERON, Proviseur des LP E. Delacroix et Le Rolland, Drancy
- Monsieur Symphore BOUAKA, élu CNVL, académie de Créteil
- Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, Collège La Mare aux Saules, Coignières, académie de Versailles
- Monsieur Aymeric LE PEZENNEC, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Jean Jaurès, Montfermeil, académie de Créteil
- Monsieur Christophe BISQUERT, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Lycée Gustave Eiffel, Armentières, académie de Lille
- Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Marcel Pagnol, Tonny Boutonne, académie de Poitiers
- Monsieur Thierry RAYNAL, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, LEGTA Saint Lô Thère, Le Hommet d'Arthenay (académie de Caen)
- Monsieur Benoit HUBERT, Secrétaire Général - SNEP/FSU
- Monsieur Camille JACQUES, représentant le SNEP/FSU
- Madame Perrine PROST, Déléguée nationale EPS pour le SE-Unsa
- Madame Claudine HERVY, Trésorière générale adjointe PEEP
- Madame Karine AULIER, Administratrice nationale - FCPE

Etaient excusés :

- M. le représentant des DASEN

Ouverture par Didier LACROIX, représentant le ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, président

Avant de commencer par le premier point de l'ordre du jour, **Monsieur LACROIX** propose de laisser place aux déclarations liminaires.

I) Déclarations liminaires

Benoît HUBERT, Secrétaire général - S.N.E.P./ F.S.U.

Bonjour à toutes et tous,

Un mois et demi après la rentrée scolaire, la fatigue des enseignants n'a jamais été aussi forte. Cette fatigue s'accompagne d'exaspérations, de craintes sur l'avenir, d'inconnues qui pèsent sur leur moral et sur leur capacité à s'engager sereinement dans leurs missions. Après les réformes toujours contestées sur le champ éducatif et son lot de prescriptions et d'injonctions tous azimuts, s'ouvre le Grenelle de l'Education dans les conditions budgétaires que nous connaissons tous et qui verra la suppression de 1 800 postes pour 30 000 élèves supplémentaires (Combien d'enseignants d'EPS et d'animateurs du sport scolaire en moins encore pour la prochaine rentrée ?), des conditions de travail qui vont une nouvelle fois se dégrader alors qu'elles sont déjà bien complexes voire intenable avec la pandémie... une réforme du concours, la fin de la clause de sauvegarde dans l'éducation prioritaire, la volonté de redessiner le métier dans le cadre des discussions ministérielles sur la définition de l'enseignant du XXI^{ème} siècle, la transformation de la RH, les discussions qui vont s'ouvrir sur un enseignement de spécialité et les bac pro « métiers du sport » que nous accueillons positivement etc. La charge de travail augmente dans un contexte qui peut être anxiogène et pas seulement du fait de la COVID19. La charge administrative est elle aussi de plus en plus conséquente et au lieu de vouloir soi-disant simplifier les instances de dialogue social au sein des établissements en attaquant la commission permanente et le conseil d'administration, le ministère ferait bien de regarder de près ce qui peut être demandé à un enseignant. Les lourdeurs sont fortes et sont multipliées pour un enseignant d'EPS animateur d'AS... L'UNSS, par les règles qu'elle édicte, renforce considérablement cette charge de travail et elle devrait s'engager pour sa part dans ce processus de simplification.

Le moment que nous vivons en cette rentrée 2020 avec une pandémie persistante rend complexe la reprise du sport scolaire à bien des égards. L'avenir même de l'Union Nationale du Sport Scolaire telle que nous la connaissons, se joue peut-être en cette période. En aucun cas nous ne devons sous-estimer les difficultés, sur interpréter les réactions qui sont parfois la recherche simple de modalités de survie ou encore transférer les responsabilités aux uns et aux autres. La baisse drastique d'adhésion a des facteurs multiples qu'il nous faut analyser pour y remédier au plus vite en mobilisant l'ensemble des acteurs. Ne nous leurrions pas, ce qui amène une très grande majorité de nos élèves à s'inscrire dans les associations sportives, ce n'est pas la volonté d'y faire des apprentissages associatifs, d'y prendre des responsabilités quelle qu'elles soient, c'est d'abord de pratiquer une activité sportive qui soit basée sur la rencontre. C'est grâce à cette porte d'entrée que les processus éducatifs se mettent en œuvre pour que les autres axes soient développés. Et la rencontre pour les élèves ne consiste pas à être « à côté d'autres » mais « avec d'autres », elle ne consiste pas à avoir des échanges dématérialisés, surtout à l'heure du développement des politiques sportives pour lutter contre la sédentarité, elle ne consiste pas à faire des concours de jonglages mais des matchs... la rencontre pour les élèves, ce sont des échanges et des rencontres physiques... Le désintérêt pour des associations sportives ne présentant pas ces caractéristiques est patent.

Le second problème est le manque de perspectives et de consignes qui soient clairement établies pour tous, que ce soient les animateurs d'AS ou les cadres. Dans certains territoires la pratique est autorisée sans restriction, dans d'autres on interdit le brassage autorisé par ailleurs dans le monde fédéral ou même dans le monde scolaire (je vous rappelle qu'avec les réformes, parler de groupes classe étanche est maintenant impossible), dans d'autres encore toute rencontre est interdite... Nous ne méconnaissons pas l'évolution de la situation sanitaire et la nécessité par endroit d'aménager les règles de fonctionnement mais ce à quoi nous

assistons, n'est pas de cet ordre puisque des règles différentes peuvent être édictées d'un territoire à l'autre à proximité immédiate. C'est le résultat d'une doctrine mal définie et mal stabilisée, mais aussi de la décentralisation des mesures à prendre avec des consignes rectorales, des consignes de DSDEN, des corps d'inspection et des consignes de chefs d'établissements.

Le troisième problème vient de la crainte légitime de certains parents d'élèves. Les mesures prises doivent pouvoir être expliquées pour rassurer. Non, les enseignants ne font pas n'importe quoi et ne font pas courir de risques démesurés aux élèves. Le CHSCTM lui-même a reconnu le travail exemplaire des enseignants d'EPS dans la gestion de la situation. Il faut donc leur faire confiance pour prendre toutes les mesures adéquates plutôt que d'ouvrir les parapluies en interdisant purement et simplement les rencontres et informer massivement les parents d'élèves pour qu'ils puissent juger par eux même de la pertinence des dispositifs.

20% de licenciés en moins dans les associations sportives du monde fédéral, près de 50% dans les associations sportives scolaires voilà les chiffres, probablement au doigt mouillé, qui circulent. Ce décalage doit fortement nous interpeller, il n'est pas possible d'en rester là !

Face à cela, nombre d'associations sportives vont se trouver en extrême difficulté financière. Il n'est pas incompréhensible qu'elles recherchent toutes les voies et moyens de subsister. Certaines, jugeant l'UNSS en partie responsable de la situation compte tenu du manque de consignes claires, estiment pouvoir se dispenser de s'affilier. Nous contestons cette orientation et le faisons savoir. Ne plus s'affilier, c'est détruire notre outil commun et ce n'est pas une solution. Dans ce cas de figure, argumenter avec un rappel au respect de la loi n'est aucunement la bonne manière de répondre à cette problématique. Ce que veulent ces équipes, c'est sauver le sport scolaire et leurs associations, il faut donc trouver des solutions pour leur permettre de survivre dans un premier temps et de se développer dans un second. La piste d'un non-versement du premier ou du dernier tiers du contrat comme cela a pu être annoncé dans certaines académies, si elle relève d'une volonté appréciable de rechercher une solution d'aide, interroge. En effet, cela reviendrait à se priver d'une somme conséquente qui, in fine, priverait le terrain de financement pour l'animation or, à ce jour, personne ne sait de quoi demain sera fait. Réversibilité des contrats (personnalisés, accompagnés) chaque année, passage du paramètre LP de 18 à 16, abaissement de 2 points pour les lycées sont des pistes que nous mettons dans le débat depuis longtemps. Même si ces pistes ont été étudiées, les décisions n'ont jamais été prises. Il faut réfléchir également à discriminer les situations parce qu'elles sont différentes d'une AS à l'autre, d'un secteur à l'autre. Certaines comme celles des lycées connaissent des difficultés qui sont augmentées encore depuis la réforme et l'utilisation des mercredis pour les cours, celles des petits collèges, celles des milieux ruraux... Toutes ces AS ont probablement plus besoin d'aide que d'autres.

Ne nous trompons pas en ciblant la colère des enseignants, le sport scolaire est un construit de la profession, ils y tiennent énormément et sont prêt à tout pour le préserver, du meilleur comme du pire. Si la direction nationale est perçue comme en totale déconnexion avec le terrain, il faut en expertiser les raisons, remettre de la démocratie au cœur de tous les processus décisionnels, écouter la parole des différents acteurs pour ce qu'elle est et y répondre avec humilité... en tout cas, si le lien de confiance s'est distendu, il nous faut collectivement le retisser plus étroitement.

Ces chantiers devraient être ceux de notre instance pour préparer un ensemble de décisions à prendre lors des assemblées générales. Il nous faut enrayer un processus qui fragilise fortement le sport scolaire du second degré parce que, ce qui sera perdu, en cette rentrée, risque de prendre des années à se reconstruire.

Perrine PROST, Déléguée nationale EPS pour le SE-Unsa

Ce conseil d'administration se réunit dans des circonstances très particulières, et dans un contexte auquel le sport scolaire a dû s'adapter. L'UNSS, tout comme l'USEP dans le premier degré, a su montrer, par les acteurs qui la font vivre, par les licenciés qui la font exister, l'importance du sport scolaire dans le parcours et la structuration de l'élève, et au-delà, du sport tout court dans la construction de l'individu citoyen, importance d'autant plus soulignée pendant le confinement où notre pays, et notamment notre système éducatif, ont été rudement mis à l'épreuve.

Le rapport général de l'UNSS pour l'année scolaire 2019-2020 regorge d'initiatives bienvenues en ces temps de crise sanitaire. Le sport scolaire y est représenté dans toute sa dimension inclusive et citoyenne : prise en compte et inclusion des jeunes en situation de handicap, lutte contre les discriminations, pratiques solidaires et écoresponsables. Le SE-Unsa salue ces initiatives qui prennent en compte l'élève dans sa globalité et sa diversité.

Si les jeunes sont au cœur du dispositif, ce dernier n'existerait pas sans les acteurs majeurs qui font vivre les associations sportives, celles et ceux que nous représentons aujourd'hui : les enseignant.es d'EPS. Le SE-Unsa, qui englobe dans son organisation l'ensemble des enseignants de la maternelle au lycée et croit en la transversalité, les a toujours encouragés et considérés. Peut-être davantage que leurs collègues des autres disciplines, ils ont dû faire vivre l'EPS et le sport scolaire dans la plus grande incertitude, soumis à un protocole aux contours flous, qui n'a pas toujours pris en compte les spécificités de leur enseignement, en butte à des contradictions pour le moins déstabilisantes : quand les rencontres UNSS étaient annulées en zone rouge, les élèves étaient libres, hors temps scolaire, de pratiquer un sport collectif en club. Quand le savoir-nager occupe une place de choix dans les programmes, les enseignants d'EPS, pour respecter les consignes sanitaires, doivent sacrifier une grande partie du temps passé à la piscine, déjà réduit par les temps de trajet.

Une profession qui s'interroge, au moment où le MEN s'apprête à fusionner avec le Ministère Jeunesse & Sport, qui réveille la crainte d'une mainmise du gouvernement sur l'expertise et la légitimité des enseignant.es d'EPS, crainte déjà ravivée par le dispositif 2S2C, qui ne va pas à l'encontre de la coopération ministérielle que nous soutenons, mais dont le défaut d'explication et une mise à l'écart des acteurs principaux de sa mise en œuvre ont été mal vécus par la profession.

Nous réclamons la vigilance de l'UNSS et son soutien aux AS dans cette délicate transition.

Par ailleurs, l'égalité prônée par la fédération et érigée comme une de ses principales valeurs, doit s'étendre aux associations sportives. Outre les inégalités entre les territoires au niveau des infrastructures, il convient de réduire les inégalités générées par l'origine sociale des licenciés. Si les collèges classés REP+ bénéficient bien d'une attention particulière qui se traduit par une réduction du tarif de leur contrat, qu'en est-il des établissements REP qui, au sein de l'EN, bénéficient pourtant de moyens supplémentaires tenant compte de leur situation particulière ? Et quid des établissements non classés mais aux effectifs lourds, dans des territoires touchés par la pauvreté, comme Mayotte ? Le SE-Unsa propose que les établissements en éducation prioritaire bénéficient également d'une réduction du tarif de leur contrat. Dans le contexte sanitaire incertain (journée du sport scolaire en demi-teinte, rencontres UNSS suspendues) de nombreuses associations sportives peinent à fidéliser leurs licenciés. A titre exceptionnel, le SE-Unsa demande que l'UNSS soutienne financièrement l'ensemble des associations sportives avec une attention particulière accordée à celles les plus en difficultés sans réduire les crédits d'animation.

Enfin, pour davantage de cohérence calendaire, dans le recrutement des cadres, le SE-Unsa réitère d'élaboration d'un échéancier connu et reconnu de tous les services des rectorats. Le SE-Unsa est favorable au deuxième mouvement des cadres afin d'obtenir le plus possible de nominations à titre définitif.

Je vous remercie de votre attention.

Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Poitiers :

Après une fin d'année scolaire chaotique pour les raisons que tout le monde connaît, nous anticipons un début d'année compliqué. Les injonctions contradictoires et floues d'une part ou une absence totale de cadrage clair et précis de la Direction Nationale d'autre part ont mis à mal la mise en œuvre du sport scolaire pour cette rentrée.

Nous nous sommes réjouis de voir avancée la tenue de ce Conseil d'Administration car la profession était en réelle attente de consignes. Notre incompréhension a été totale lorsque nous avons pris connaissance de l'ordre du jour ne tenant pas compte de la situation très particulière de cette rentrée. Nous avons donc demandé une modification de cet ordre du jour le 25 septembre. Comment expliquez-vous que nous n'ayons reçu aucune réponse de votre part à ce jour ?

Les gymnasiades sont loin de faire partie des préoccupations des collègues animateurs d'AS actuellement ! Ils s'inquiètent plutôt de l'organisation, voire de l'annulation de nombreuses rencontres dans certains territoires.

Les animateurs sont sortis des AG de rentrée / réunions des secrétaires d'AS en colère pour certains, désabusés ou démoralisés pour d'autres mais tous inquiets sur cette année sportive 2020/2021 à venir. En effet, les cadres envoyés au front pour annoncer que tout se déroulera presque normalement, accompagnés des IPR qui annonçaient tout et son contraire suivant les départements ont eu bien du mal à donner des réponses aux interrogations soulevées. A cela s'ajoute l'inquiétude des présidents d'AS hésitants sur la conduite à tenir au regard du manque d'informations sur l'organisation des rencontres.

Alors même que tout a été fait dans les autres fédérations sportives pour permettre une reprise totale de l'activité : protocole sanitaire et organisation des rencontres, comment accepter que l'UNSS n'en ait pas fait autant ?

Ce sont tous ces points qui cristallisent le mécontentement des animateurs d'AS. Les remontées des réunions de district sont inquiétantes, beaucoup d'animateurs d'AS s'interrogent sur leurs affiliations, signe d'une grave crise de confiance dans notre fédération.

La rencontre inter établissements représente un levier motivationnel indéniable pour beaucoup de nos élèves. Moins de compétitions signifie pour de nombreuses AS moins de licenciés et par conséquent une situation financière qui peut devenir critique du fait du contrat obligatoire.

Nous sommes donc plus qu'impatients d'avoir des informations précises sur l'état financier de notre fédération du fait de la crise sanitaire. Comment pouvoir, sans ces éléments, envisager des arbitrages financiers ? Nous tenons d'ailleurs à rappeler ici que les décisions liées au prix de la licence doivent être votées en Assemblée Générale comme stipulé dans les statuts de l'UNSS et rappelé dans le rapport général présenté aujourd'hui. Aussi, nous avons été très surpris du courrier adressé aux chefs d'établissement daté du 7 octobre 2020 qui parle d'un lissage du prix de contrat.

L'UNSS est régulièrement définie comme une fédération sportive et nous souscrivons à cela, en espérant que tout le monde ici en soit persuadé. Malheureusement, cette affirmation ne semble pas être reconnue dans la nouvelle structure du Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. En effet, dans le dossier de presse sur les grandes priorités pour le sport, dans le chapitre « plus de sport à l'école », l'UNSS n'est jamais mentionnée.

Si nous reconnaissons comme fondamentales les acquisitions du « savoir nager » et du « savoir rouler », nous réfutons le fait que cela fasse partie des missions de l'UNSS. Ce sont des savoirs fondamentaux et à ce titre, ils doivent être intégrés dans les enseignements obligatoires de l'EPS. Le cœur du sport scolaire est bien la pratique d'activités physiques, sportives et artistiques de manière volontaire et régulière, l'accès à la vie associative et les rencontres inter établissements.

Comme l'annonce le rapport général (page 46) en amont de la mise en place du nouvel outil OPUSS 2, un travail du site web communication (unss.org) a dû être réalisé. Pourquoi alors que M. Lacroix, représentant du ministère de l'Education nationale, y était favorable à l'AG du 30 juin 2020, n'avoir pas profité de cette refonte pour créer un espace pour les élus des AS, demande récurrente de notre part ?

Dans certains territoires, le sport scolaire fonctionne parfaitement grâce à une bonne synergie de tous les acteurs. A chacun de s'inspirer du meilleur de nos territoires.

Pour cela, nous devons tous travailler ensemble et dans la même direction. Les divers courriers envoyés directement aux présidents d'AS et aux DASEN et Recteur sans même avoir consulté au préalable les administrateurs de l'association ne semblent pas aller dans ce sens. La direction nationale a-t-elle si peur des remontées du terrain qu'elle reste sourde à ses représentants ?

Pour conclure, nous rappelons que les élus des AS du niveau départemental au national sont de fervents défenseurs du sport scolaire. Appuyons-nous sur cette nouvelle mandature pour mettre en œuvre tout ce qu'il faut pour défendre, garder vivantes et attractives les AS et l'UNSS.

Didier LACROIX remercie pour ces prises de parole successives tournées essentiellement sur l'état présent du fonctionnement du sport scolaire.

Monsieur LACROIX précise qu'à l'avenir, chaque point de l'ordre du jour doit toujours être étayé par des documents. Il entend qu'il puisse y avoir des réticences à aborder le point des gymnasiades territoriales non documenté. Il faut toujours des éléments pour permettre d'engager le débat. Il comprend aisément les craintes des enseignants sur la mise en avant de l'UNSS et rappelle que l'UNSS comme l'USEP étaient au cœur de la JNSS le 23 septembre dernier. L'UNSS était même à cette occasion signataire de l'ensemble des conventions avec chacune des fédérations, permettant ainsi une adaptation au cœur-même de la politique du ministère.

Denis LECAMP, élu des AS, animateur d'AS, académie de Poitiers, reconnaît la volonté de passerelles du sport fédéral dans l'éducation. En revanche, il en constate très peu attribuées à l'UNSS.

Bernard ANDRE, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, comprend les inquiétudes de Monsieur LECAMP. Toutefois, l'organisation est en train d'être totalement revue. Il s'agit d'un nouveau ministère avec une ministre déléguée chargée des sports. C'est un ministère plus large, interministériel avant tout, qui va travailler ensemble, qui revoit complètement son organisation, se préoccupe des personnels et des professionnels du sport. Dans tous les groupes de travail auxquels l'IG participe, l'UNSS pour le second degré, l'USEP pour le premier degré, sont les endroits où l'on rencontre les partenaires extérieurs sans pour autant venir empiéter dans le cadre de l'UNSS ou déroger à ses objectifs. Monsieur ANDRE pense vraiment à un renforcement de l'association sportive obligatoire partout. L'IG part du principe que les professeurs d'EPS sont suffisamment compétents pour décider de la programmation à proposer et à enseigner aux jeunes dans le cadre des problèmes sanitaires actuels. Ce temps est compliqué pour tout le monde. L'IG fait confiance aux professeurs d'EPS pour adapter les règlements et programmer des activités avec la distance sociale maximale. Même si les enseignants d'EPS réclament un protocole propre à la pratique en sport scolaire, il faut accepter le protocole du ministère des sports.

Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS : La problématique est la place de l'AS et de la fédération UNSS.

Il est nécessaire de réexpliquer ce qu'est le sport scolaire et la place qu'il occupe pour comprendre, que les manifestations organisées par la fédération ne sont pas des sorties scolaires, qu'un IA DASEN ne peut en empêcher le déroulement, n'étant pas l'organisateur, et qu'un chef d'établissement intervient dans le cadre de l'AS dans une fonction de dirigeant et non de personnel de direction. A ce titre, la fédération lui propose une clause assurantielle au titre de cette nouvelle fonction.

La directrice informe que l'UNSS intervient dans ce sens à l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) dans le cadre de la formation initiale des nouveaux chefs d'établissements.

Dans cette période si particulière seul le préfet peut annuler une manifestation.

Le choix du protocole EN permet d'assurer une cohérence vis à vis des élèves concernés par le fonctionnement en AS et pour les animateurs, enseignants d'EPS qui interviennent en EPS et à l'AS.

La directrice rappelle que notre fédération est la seule qui connaisse exactement tous ses acteurs. Nos présidents d'AS sont les chefs d'établissements tous connus et reconnus dans le cadre de leurs missions. Nos éducateurs sont les enseignants d'EPS qui sont tous connus et agissent dans une communauté fermée et bien identifiée.

Les autres fédérations ont fait des protocoles spécifiques parce qu'elles n'ont pas la même chaîne organisationnelle. Un club adhère au projet de la fédération mais a un fonctionnement indépendant de cette dernière. Avoir des structures déconcentrées, a conduit l'UNSS à ne pas produire un autre protocole.

La construction du protocole en lien avec l'analyse sanitaire du territoire permettait une réactivité pour proposer des animations opportunes. Les évolutions sanitaires pouvaient être prises en compte en temps réel et la pratique des jeunes mise en avant. Actuellement on remarque des territoires centrés sur le scénario 1 quand d'autres se sont organisés en tenant compte des principes du scénario 2. Pour l'instant, personne n'est sur le scénario 3 avec de la pratique uniquement en distanciel comme en mars/avril.

Le choix fait par l'UNSS d'un programme évolutif, et qui lui est reproché aujourd'hui, trouve sa justification dans une volonté de valoriser la pratique sportive effective chez le plus grand nombre de jeunes licenciés, ce qui avait été également demandé dans de nombreuses instances. Pour ce faire il fallait anticiper des capacités

différenciées tenant compte de l'évolution sanitaire. Cela permet aux usagers que sont les chefs d'établissement, les IA, les recteurs, de pouvoir s'inscrire dans une continuité.

Sur un autre sujet La directrice informe qu'une réflexion va être engagée sur le « contrat licence » et ses effets dans chaque typologie d'établissement.

Mélanie PELTIER, élue des AS, animatrice d'AS académie de Versailles :

Ce document était certes nécessaire. Cependant, il aurait également été utile qu'un protocole relatif à l'organisation des rencontres vienne également en complément, comme cela était stipulé dans le document « repères pour la reprise de l'EPS » du 28 août 2020. En effet, selon les territoires, des décisions hétérogènes ont été prises çà et là par différentes personnes : DASEN, recteurs, cadres UNSS, IA-IPR ou chefs d'établissement, le plus souvent pour interdire à leurs AS de participer aux rencontres sur certains territoires alors que dans d'autres classés de la même couleur, cela était possible.

Denis LECAMP, élu des AS, animateur d'AS, académie de Poitiers :

On peut se demander si l'UNSS a encore une place dans l'organisation du nouveau ministère fusionné. L'intégration du sport dans le ministère de l'Education Nationale ne risque-t-elle pas d'avoir pour conséquence de faire sortir l'UNSS ? En effet, dans le dossier de presse du 5 octobre 2020 sur « les grandes priorités pour le sport », notre fédération n'est pas mentionnée une seule fois !

Mélanie PELTIER, élue des AS, animatrice d'AS, académie de Versailles :

A propos de la gouvernance de la structure, les élus des AS ont été surpris de ne recevoir le document de synthèse territoriale que le 9 septembre. Nous demandons qu'en tant que membres des instances de l'UNSS, nous soyons informés des mails envoyés aux présidents d'AS comme aux DASEN et Recteurs en copie, plutôt que d'apprendre les annonces via nos secrétariats d'établissement (cf. courrier sur les affiliations et contrats UNSS daté du 7 octobre 2020).

Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS,

Tous les directeurs nationaux adjoints travaillent avec leurs commissions mixtes nationales et avec les fédérations sur des propositions communes de mises en œuvre des pratiques.

La directrice partage le même point de vue au sujet de ce qui est fait sur certains territoires et pas sur d'autres. Il n'y a pas plus sécurisé que ce qui est fait à l'école. Aucun chef d'établissement, aucun cadre UNSS, aucun animateur d'AS n'a envie d'être à l'origine d'un cluster par une mauvaise organisation. L'UNSS sera toujours présente pour accompagner chacun et montrer que les précautions ont toutes été prises. Les jeunes doivent pratiquer en toute sécurité, raison pour laquelle il faut accompagner à tous les niveaux que ce soit, les chefs d'établissement ou les IA DASEN pour les rassurer et mieux communiquer. Le plan d'actions doit être décliné précisément sur tous les territoires selon un protocole commun à tous.

Bernard ANDRE, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, répète que ce sont les enseignants, conseillers techniques des chefs d'établissements, qui sont souverains de leurs activités et dans le traitement des acquis. Ce sont les enseignants qui ont l'expérience et l'expertise dans l'intérêt des élèves. Il faut choisir les activités qui mettent le moins en difficultés le sport scolaire et qui sont les plus sécurisées pour les élèves.

Un représentant des élus des AS : Le problème est comment intéresser les élèves lorsqu'il n'y a pas de pratique inter-établissements autorisée pour éviter les brassages. Une baisse de licenciation qui fait peur aux enseignants, est clairement observée.

Pierre-Emmanuel PANIER, Conseiller expert sport éducation, représentant du ministère des sports : Le contexte est difficile. Les deux ministères ont été réunis. Un travail commun a été mis en avant, y compris entre les recommandations de l'EPS et le champ du sport qui a la même volonté pour les accueils collectifs de mineurs, afin de les rendre plus cohérentes et lisibles pour les élèves et leurs parents. Il s'agit d'un exercice difficile, il y a une régulation mais la pratique est autorisée partout pour ces jeunes. Le public jeune est aujourd'hui au centre d'une possibilité de pratique partout sur tout le territoire national. L'échange avec le DGESCO dit concrètement qu'on est sur un temps obligatoire en EPS, que l'adaptation pour les sports collectifs, pour les sports de combat est largement posée, que la légitimité du professeur d'EPS à agir dans le

cadre des recommandations est également soulevée, que l'arrêté du 19 juillet fixant les règles sanitaires avec la distanciation quand elle est posée, a été intégré. Tous ces ajustements ont été fortement critiqués à posteriori. Aujourd'hui, nous sommes sous le pilotage des préfets. Nous sommes sortis d'un état sanitaire qui nous permettait de gérer la crise sanitaire avec des préconisations nationales. Les préfets, les maires, comme les chefs d'établissement ont aujourd'hui compétence. Les ajustements se font au cas par cas, et les fédérations sont dans ces mêmes difficultés. La problématique des compétitions est posée pour tout le monde avec une baisse de prise des licences en ce début d'année. Il faut profiter de ce temps d'échange pour clarifier la position des uns et des autres, mieux l'articuler et ne pas mettre les élèves comme les parents dans une forme de concurrence entre des acteurs qui devraient s'entendre au service de l'enfant.

Didier LACROIX précise qu'il n'est pas possible que les IA de façon unilatérale interdisent les activités dans le cadre du contexte sanitaire puisque d'un point de vue juridique, la seule autorité compétente est le préfet dans des situations bien particulières.

Quand il y a ce type d'initiatives, mieux vaut prévenir pour pouvoir intervenir.

II) Mise à l'approbation du PV du CA du 19/05/2020

Demande de modification de D. LECAMP, élu des AS, académie de POITIERS :

Page 6, 4^{ème} paragraphe sur la réponse de Monsieur LACROIX à la demande de Monsieur LECAMP : remplacer « ne connaît pas la réponse » par « je pense que oui ».

17 votants sont en présentiel quand 5 sont en distanciel (22 votants en tout, 2 absents).

Le procès-verbal du CA de l'UNSS du 19/05/2020, soumis à l'approbation de ses membres, est voté à l'unanimité.

III) Présentation du rapport général de l'UNSS 2019/2020

Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS :

Le rapport général doit davantage être le reflet de ce qui se fait sur les territoires. Malheureusement, l'utilisation des différents outils n'est pas encore optimale.

Le document intitulé « l'UNSS en chiffres et en images » permet d'avoir une vision précise de ce qui est fait, statistiquement parlant. Mais ce document n'est réalisable que si l'ensemble des AS a rempli les documents relatifs surtout à la vie des AS.

Le CA qui se tenait habituellement en novembre, présentait ensemble le rapport général et le prévisionnel. Le CA d'aujourd'hui ne fait que rendre compte de l'activité qui a été réalisée l'année précédente. Il ne présente pas d'éléments budgétaires. Comme l'UNSS est dans une année très particulière avec moins de manifestations, quelques éléments ont tout de même été apportés.

L'UNSS en chiffres et en images ne sera présenté que lors du prochain CA et sera distribué à l'AG prochaine dans la continuité des réalisations précédentes mais avec d'autres modalités.

Ce rapport général est mis en perspective avec le cadrage budgétaire mis en place pour cette année 2020.

Outre l'intérêt d'OPUSS pour rendre compte de l'activité de la fédération, cette plateforme permet aussi dans ce temps de crise sanitaire de transmettre directement à l'ARS l'ensemble des élèves concernés et inscrits à chacune des manifestations.

OPUSS doit donc permettre de renseigner très précisément le nombre de jeunes qui ont participé à chacune des modalités relatives aux motifs d'agir de la fédération, c'est-à-dire la pratique sportive compétitive (championnats excellence ou d'équipes d'établissements), promotionnelle, événementielle ou l'engagement associatif des jeunes officiels.

Comme les années précédentes, un premier pavé a été établi pour rendre compte des éléments qui organisent notre fonctionnement avec des aspects récurrents et des éléments particuliers de l'année comme le PNDSS voté à l'AG du 30/06/2020, les lettres circulaires administratives envoyées dans tous les territoires pour assurer une cohérence globale, une lettre circulaire tournée plus sur du sportif que sur de

l'organisationnel, une seconde circulaire davantage axée sur la dimension administrative et un ensemble de circulaires spécifiques telles que : achats, assurances, service civique...

Le règlement fédéral a aussi été voté à l'AG du 30/06/2020. Les fiches sports ont été réorganisées pour être plus lisibles, avec une partie commune à toutes les fiches sports et une seconde partie ne reprenant que les éléments spécifiques de chacune des activités sportives. L'ensemble de ces outils, tous dématérialisés, reste à disposition sur la plateforme OPUSS.

Un cahier des charges spécifique des championnats de France a été repris pour le mettre en phase avec le contrat de développement fédéral (ex CPO du MS reprise par l'agence nationale du sport : ANS). La nouvelle feuille de route permet ainsi de rendre compte des 10 thématiques et le cadrage budgétaire permet d'avoir une harmonisation générale de l'ensemble des dépenses faites dans la structure. L'année 2020 aura été l'année de certains ajustements, l'année 2021 sera beaucoup plus précise en ce domaine.

Les organes de direction avec toutes les instances sont aussi mis en valeur, avec l'organisation également du conseil de direction qui participe de la vie de l'association. Le nombre de personnes dans la structure tant au niveau de la direction nationale qu'au niveau des directions régionales et départementales est décliné tout autant que celui des personnels de droit privé. Des ajustements par rapport aux personnels de droit privé ont dû être faits au niveau du temps de service.

Quant au niveau des cadres, le mouvement s'exécute désormais en 2 phases permettant d'assurer un nombre plus important de postes à titre définitif. Un travail avec la DGRH est en cours pour finaliser la circulaire du prochain mouvement.

Un travail sur les Jeux des jeunes se poursuit, action qui illustre concrètement le lien entre l'UNSS et le CNOSF. Ces jeux sont directement financés par les Jeux des masters, organisation faite au niveau du CNOSF qui implique tous les licenciés des fédérations à partir de 35 ans. Tout l'argent investi dans ces Jeux des masters sera réutilisé pour construire les Jeux des jeunes. Ces jeux se situent entre des expériences nées dans le cadre de la liaison du cycle 3 (les Jeux de la mixité), les jeux de l'UNSS pour le second degré, et les expériences pour les lycéens (Gymnasiades et JIJ). Ces Jeux des jeunes seront donc positionnés sur les niveaux 4^e et 3^e.

Bernard QUINCY, Directeur des services d'informations, procède alors à la présentation de la plateforme OPUSS.

Le contrat avec l'ancienne société ATOS étant terminé, il a fallu passer par un appel d'offres fait il y a 2 ans. La société EXALTO a été choisie, société à taille humaine, beaucoup plus petite. ATOS était une énorme entreprise. Aujourd'hui, la réactivité d'EXALTO en termes de personnes et de développement n'est pas la même. Ce changement de prestataire a permis de placer l'élève au centre de cette application, tout n'est pas encore opérationnel. Il est souhaité que la licence de l'élève arrive dans un panier au niveau de l'enseignant qui n'aura plus qu'à la valider. L'élève doit surtout pouvoir retrouver au sein de l'UNSS l'ensemble de son parcours en tant que compétiteur, jeune officiel, comme l'ensemble de ses résultats. Ensuite, ce sera au tour de la licence de l'élève, du cahier de l'AS, éléments qui vont bientôt être opérationnels.

Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS, rappelle que l'année scolaire écoulée représentait la dernière année de mise en œuvre du PNDSS 2016 – 2020 selon l'acronyme A.I.R. C'est ainsi qu'a donc été organisée la présentation du rapport général et par facilité organisationnelle, chacune des thématiques soutenues par le sport scolaire déclinée sur la dimension la plus prégnante du A.I.R. :

Pour exemple, le dossier santé bien que travaillé dans les trois dimensions accessibilité, innovation et responsabilisation n'est présentée que sur un axe.

En revanche, un petit questionnaire très rapide a été établi pour toutes les académies pour identifier la place de chaque thématique en territoires. Pour l'académie de Rennes par exemple, la priorité donnée pour l'année scolaire 2019/20 a été la formation du jeune officiel, en deuxième position les principes de lutte contre le dopage, en troisième position la mixité, en quatrième position la lutte contre toutes les formes de discrimination, en cinquième position la prise en compte des élèves à besoins particuliers, en sixième position la dimension internationale, en septième position l'éco responsabilité, en huitième position la dimension parent et intergénérationnelle, en neuvième position la dimension inter degré et enfin en dixième position le décrochage scolaire et le parcours professionnel.

Cette présentation nous a permis ainsi de constater que chaque territoire avait bien pris en compte la totalité des 10 thématiques de la feuille de route et de mettre en avant cet aspect cohérence d'ensemble du sport scolaire tout en faisant apparaître la contextualisation inhérente à chaque espace géographique. Grâce à ce

travail, les directeurs nationaux adjoints peuvent mieux accompagner les territoires pour nous assurer que la hiérarchie ne soit pas la même l'année 1 que l'année 2, l'année 3...

Malgré les problématiques sanitaires et grâce au protocole et au plan d'organisation, la JNSS a permis à 95.000 élèves d'être concernés sur tout le territoire. Environ 87.570€ ont été investis sur cette journée du 23 septembre par l'UNSS.

Pendant cette période de confinement, le lien entre les directeurs nationaux adjoints et les académies a été préservé.

Point sur les arrhes versées sur les championnats de France : si l'UNSS avait décidé de renoncer aux manifestations championnats de France, il n'aurait pas été possible de récupérer les arrhes. Le fait d'avoir demandé aux cadres de maintenir les manifestations le plus longtemps possible, a permis à l'UNSS de s'inscrire dans l'ordonnance de mars, et ainsi de récupérer les fonds engagés pour les championnats de France, ou de bénéficier d'avois pour les prochaines manifestations. Seulement 400.000€ ont été réellement dépensés sur cette période alors que les sommes investies pour les championnats de France sont habituellement d'une autre grandeur.

Des activités à distance ont été mises en place telles que :

- Des visioconférences à raison d'une par semaine régulièrement organisées avec les cadres pour assurer le lien dans un temps particulièrement angoissant ;
- Des messages écrits envoyés pour à la fois transmettre des informations émanant de l'éducation nationale mais aussi au niveau du mouvement sportif en tant que fédération ;
- Une synthèse des actions mises en œuvre dans le territoire pour qu'elles apparaissent dans le rapport général ;
- La construction d'une plateforme d'auto-formation pour les jeunes officiels permettant à tous les jeunes de se former seuls sur toutes les activités utilisées au niveau du sport scolaire pour avoir un accompagnement supplémentaire, soit dans les activités où ils ont reçu une formation en présentiel, soit dans d'autres nouvelles activités.

En conclusion, le rapport général peut paraître moins fourni en masse que d'habitude.

Si en 2019/2020, la plus importante partie des activités réalisées correspondait après les phases qualificatives aux championnats de France, cette année cette partie a été très amoindrie puisque seulement 10 championnats de France Excellence sur 140 habituellement, tant au niveau excellence qu'au niveau équipes d'établissements, et 3 lycéennes sur 15 prévues, ont été organisés.

La rentrée a donc été anticipée pour assurer la reprise de l'activité physique le plus rapidement possible. Le séminaire des cadres de juillet avec la participation de pas moins de 177 cadres en visio sur 3 jours a notamment permis de travailler à distance pour poser les bases du plan scénarisé, permettant à tous les territoires, indépendamment des blocages possibles, d'organiser la pratique. Les directeurs nationaux adjoints sont aussi, depuis la rentrée, allés sur tous les territoires. Aujourd'hui, chaque territoire a un prévisionnel d'activités et une déclinaison du plan scénarisé pour être en lien avec les jeunes et leur proposer une pratique.

La directrice rappelle que c'est le contexte sanitaire qui décide du scénario 1, du scénario 2 ou du scénario 3. L'intervention du préfet annonce le scénario 3 de type confinement et de type distanciel. En revanche, le scénario 1 est prononcé lorsque les conditions sanitaires sont réunies pour permettre une rencontre. A partir du moment où le contexte sanitaire ne permet pas la pratique entre établissements, le scénario 2 est enclenché, ainsi de suite.

Mais dans tous les cas chaque scénario dans une configuration qui lui est propre a pour objectif de garantir le lien social entre les établissements et les jeunes entre eux.

Corinne KALDI MASSARD, Principale du Collège Bertone, Antibes : Les chefs d'établissements ont un regard expert qui a besoin du regard des professeurs d'EPS. Ils essaient de prendre des décisions de bon sens dans le cadre de la sécurité des élèves. Il s'agit avant tout de prendre des décisions qui protègent chacun. Les parents dans son collège n'ont pas peur, ne sont pas inquiets. Ils comprennent bien qu'ils ont des professionnels comme interlocuteurs. Madame KALDI MASSARD se dit rassurée. Lors de la fête du sport, le protocole mis en place a été respecté. Même si l'AS de son établissement n'est pas énorme, beaucoup

d'élèves de 6^e ont été recrutés en passant par de la danse, des sports collectifs, de la gymnastique, de l'athlétisme. Tout a été pris pour ne pas prendre de risque. C'est une vraie responsabilité d'avoir la présidence de l'AS.

Christian GLOMERON, Proviseur des LP E. Delacroix et Le Rolland, Drancy, partage l'avis de Madame KALDI MASSARD, et ne croit pas que l'on soit gagnant à produire une évolution de protocole tous les jours sur la cinquantaine d'activités de l'AS.

Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice AS, élue des AS, académie de Versailles, précise que, malheureusement, sur certains territoires, ce sont les chefs d'établissements qui empêchent les AS de sortir.

Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS : L'UNSS intervient sur la formation initiale de tous les personnels de direction dans le cadre des commissions académiques de chefs d'établissements pour être sur un partage d'expériences, de manière à ce que les chefs d'établissements se sentent plus à l'aise avec le sport scolaire, et puissent accompagner leurs collègues. Il faut rappeler que malheureusement la crainte chez certains chefs d'établissements a conduit à des décisions non justifiées de refus de pratiques dans un cadre volontaire.

Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice AS, élue des AS, académie de Versailles :

Le rapport général 2019-2020 présenté ce jour est selon nous loin de mettre en valeur et de refléter l'identité du sport scolaire.

Plusieurs points nous interpellent :

Le chapitre sur le règlement fédéral ne reflète pas selon nous la réalité. Si plus d'acteurs ont effectivement été consultés en amont de sa rédaction, peu de propositions ont été retenues dans le document final par la Direction Nationale. De la même manière, les CMN prennent toujours aussi peu en compte les remontées du terrain dans la constitution des fiches sports. Par ailleurs, le déroulé des débats à l'AG du 30/06/2020 et résumés dans le rapport général 2020 ne correspond pas à ce que nous avons entendu et compris.

Sur la présentation des thématiques dans les académies page 68, il est regrettable de ne pas noter explicitement que le travail autour de ces thèmes se fait bien dans le cadre de rencontres sportives et imposer aux territoires de changer de thématiques, c'est pour nous nier l'autonomie et la réalité des territoires.

Concernant, la mise en évidence de ce qui doit organiser notre fédération, il est regrettable que les 3 premiers principes énoncés en page 69 n'apparaissent pas dès l'édito de la directrice nationale car ils sont bien pour nous des fondamentaux et cela même en dehors des temps de crise.

Enfin, comment expliquez-vous qu'une seule page de ce rapport soit dédiée à la rencontre sportive et encore, sous forme d'un focus présentant le témoignage d'une section d'AS ? Nous sommes sidérés du décalage que peut renvoyer ce rapport avec la réalité de l'UNSS sur les territoires. Où sont mis en évidence les milliers de rencontres inter établissements ? Où pouvons-nous voir le fonctionnement de nos districts UNSS ? Quelles APSA sont présentes à l'UNSS et quelles sont leurs évolutions en termes de licenciés ? Où sont représentées les sections sportives scolaires qui participent aux compétitions excellence ?

Montrer que le sport scolaire, c'est plus que du sport, est éminemment important mais en arriver à oublier que c'est aussi du sport, ne pas mentionner les rencontres (qui sont au cœur des missions de l'UNSS), ni par exemple les conventions passées avec le monde sportif, tout ça nous questionne beaucoup.

Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS, met en garde que si l'on décide de revenir au fonctionnement antérieur, l'ensemble des éléments statistiques ne pourront être donnés tant que la vie des AS ne sera pas totalement renseignée.

Il ne sera alors possible de parler de ce qui est fait l'année scolaire précédente que fin novembre, quand on sera déjà à la fin du premier trimestre de l'année suivante. Il ne sera plus question de CA fin septembre, début octobre, on ne fera un CA que fin novembre, début décembre avec une réflexion décalée dans le temps.

Mélanie PELTIER, élue des AS académie de Versailles : Il est vraiment regrettable que nous n'ayons pas à disposition le document « l'UNSS en chiffres et en images 2020 » car il aurait été intéressant de croiser les données avec le rapport général 2019. De plus, le document 2019 n'est pas accessible sur le site UNSS. Nous apprécions d'avoir les statistiques brutes issues de la vie des AS car elles nous permettaient de faire notre propre analyse des données.

Nathalie COSTANTINI, Directrice Nationale de l'UNSS, rappelle la proposition qui a été faite aux élus des AS l'année dernière de faire remonter à l'UNSS tous les éléments d'informations complémentaires pour enrichir le document « l'UNSS en chiffres et en images ».

La directrice explique que le site UNSS, étant actuellement en reconstruction avec une architecture nationale déclinée aux niveaux régional et départemental, n'est plus mis à jour.

Demande de Mélanie PELTIER, élue des AS, académie de Versailles : Puisque le site est en restructuration, les élus des AS vont-ils pouvoir enfin avoir un espace de communication puisque Monsieur LACROIX, représentant du ministère de l'EN avait donné son accord lors de l'AG du 30 juin 2020 ?

Réponse de Monsieur LACROIX, représentant du Ministère de l'EN : « Puisque je l'ai dit à l'AG, ce sera fait ».

Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS, ajoute que les élus des AS seront associés au travail sur le contenu du nouveau site.

Benoit HUBERT, Secrétaire général - S.N.E.P./ F.S.U. :

Plusieurs rédactions dans ce rapport m'ont, si ce n'est choqué, au moins interloqué fortement. Je tiens donc ici à les souligner.

Je suis étonné de lire page 16 « l'UNSS a décidé de s'inscrire dans la mise en œuvre du SNU ». Pour le coup, je ne sais pas trop qui est l'UNSS parce que je n'ai pas souvenir de la mise en débat de cette question qui engage l'ensemble de la structure, des cadres aux animateurs d'AS et qui pose fondamentalement la question du rôle de l'UNSS dans ce qui relève de la politique jeunesse sans débat. Je m'interroge donc vraiment sur cette décision et cet engagement. En tout état de cause, compte tenu de la surcharge demandée aux enseignants entre la mise en œuvre des réformes, la gestion de la crise au quotidien, la multiplication des heures supplémentaires, la demande pour s'inscrire dans les dispositifs de vacances apprenantes etc. mais aussi leur réticence forte sur le SNU... ils ne comprennent aucunement ce positionnement.

Page 26 : Peut-être une question de forme, mais qui, à l'écoute de certains propos ici même, relève finalement d'une question de fond, je suis étonné de voir considérer le ministère via la DGESCO comme un partenaire. Le ministère n'est pas partenaire du service public d'éducation, il en est l'émanation. L'UNSS quant à elle fait partie intégrante du service public d'éducation. Ça a été l'enjeu de plusieurs mois de négociation en 2014. Nous ne sommes pas, comme on peut l'entendre régulièrement un opérateur de l'Education nationale. Je conteste fortement cette orientation.

Enfin, page 74 dans le courrier que la directrice a fait parvenir aux chefs d'établissements, je suis choqué de lire qu'on demande aux chefs d'établissement de considérer l'AS comme un terrain propice aux expérimentations pour l'interdisciplinarité et la transversalité aux bénéfiques des apprentissages programmés... J'estime qu'il n'est pas de la responsabilité de l'UNSS de s'immiscer dans le fonctionnement des AS qui ont leurs propres modalités de fonctionnement. Par ailleurs, le sport scolaire n'est pas un terrain d'expérimentation disciplinaire, ce n'est pas son rôle. Si des choses peuvent se construire, elles seront construites, travaillées au sein de l'établissement dans le cadre d'un projet pédagogique et avec l'accord du bureau et la décision de l'assemblée générale de l'association. Cette volonté d'influer sur le fonctionnement et la finalité des AS me semble totalement déplacée.

Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS, précise que la DGESCO a des services qui travaillent sur chacune des thématiques et que chaque DNA en responsabilité d'un dossier est en lien avec un représentant de chacun des services.

Mehdi RAHOUI, Directeur national adjoint UNSS : Le ministère des sports a mis en place un travail très intéressant sur le SNU réparti en 3 phases. Le premier champ est expérimental pour avoir d'ici quelques années l'ensemble des classes d'âge avec un stage au niveau régional qui propose d'intervenir sur la

définition du sport scolaire et sa diversité. Le cadre expérimental de l'an dernier a été plus que félicité par les jeunes participants. Le deuxième module est assez lourd d'engagements puisqu'il est d'intérêt général : un stage de 15 jours dans une structure. Les demandes sont particulièrement nombreuses de la part des jeunes mais aussi de la part des cadres qui s'engagent également à leurs côtés. Le module 3 est facultatif, comme une sorte de service civique, que les jeunes peuvent prolonger. La contribution de l'UNSS au SNU permet notamment aux licenciés de pouvoir prolonger leur engagement au sein de la fédération avec une mission dans un environnement qui leur plait, de sorte que le service civique ne soit pas simplement une formalité accomplie dans le parcours du jeune mais un engagement dans lequel il y a du sens.

Madame COSTANTINI rajoute que le SNU se déroule au niveau de la classe de 2nde. Le souhait de l'UNSS est donc de faire reconnaître l'engagement des jeunes dans la durée (au moins trois ans par exemple) pour là encore trouver le moyen de faire cesser les ruptures de pratiques entre la classe de 3^ème et de 2nde et avoir une utilité dans la phase 2 du SNU.

Pierre-Emmanuel PANIER, représentant le ministère des sports : La reconnaissance des compétences tout au long de la vie est importante. Le ministère des sports finalise la livraison d'un livret de compétences pour les sportifs de haut niveau, recalibré notamment avec l'AFCOR pour mieux l'articuler tant vers le secondaire que vers le supérieur. Il y a des échanges avec d'autres ministères, celui de la vie associative, celui de l'agriculture très avancé sur le sujet. On observe déjà sur certains territoires, dont la Normandie, un travail commun entre les acteurs pour une meilleure reconnaissance qui pourrait se généraliser. Il y a aussi des expérimentations territoriales, il y a également un débat sur le parcours à venir où il y a une possibilité de cases spécifiques sur lesquelles un travail sera effectué avec le représentant du conseil d'un ministère dans le cadre de cette reconnaissance de l'engagement et de la reconnaissance du parcours UNSS tant sportif que celui de jeune officiel ; celle du sportif de haut niveau est aussi posée dans le cadre de la réforme du lycée et de la suppression de l'épreuve facultative.

Didier LACROIX soumet le rapport général de l'UNSS 2019/2020 au vote (22 votants) :
pour : 15 / abstentions : 2 / contre : 5

IV) Questions diverses

A propos d'OPUSS 2

Christophe BISQUERT, élu des AS, animateur d'AS, académie de Lille

Cette rentrée 2020 a vu la mise en service du site OPUSS 2. Ce nouvel outil est censé améliorer et faciliter le fonctionnement des AS. Pourtant, sa mise en route ne se fait pas sans problèmes et sans poser de nombreuses questions :

- Comment la date de mise en route a-t-elle été choisie ? N'aurait-il pas été plus judicieux de le mettre en service avant la rentrée de septembre ?

Difficile de mettre en route le système avant la fin de l'année scolaire précédente. La bascule des données des années antérieures vers le nouvel espace a pris pas mal de temps. L'ouverture a eu lieu le 1er septembre et les premières affiliations ont été faites le 2 septembre, les premières licences le 2 septembre 2020 à 11h14....

- Comment expliquer que les informations concernant les nouvelles modalités de connexion soient parvenues aux collègues seulement après sa mise en route ?

Cette information n'est pas exacte, les informations de connexion ont été envoyées par la direction nationale le mardi 25 août 2020 à l'ensemble des services départementaux et régionaux avec l'explication de connexion pour les AS.

- Comment expliquer que l'alimentation de la base de données des établissements se soit faite en plusieurs étapes ? N'aurait-il pas été possible de l'anticiper avant l'ouverture ?

Là encore, ce n'est pas exact, l'ensemble des établissements ont été basculé en même temps pour le 1er septembre. Seules les AS qui n'étaient pas affiliées en 2019-2020 n'ont pas été basculées. Ceci a été corrigé depuis.

- Comment expliquer que chaque AS ait accès à l'ensemble des fiches licenciés au niveau national ? Est-ce un bug de programmation ou est-ce volontaire ? Si tel est le cas, quelle en est la raison ?

Oui, c'est un choix pour permettre à tous d'avoir accès à l'ensemble des données. Il suffit de passer par le bouton « mes Licenciés » pour n'avoir accès qu'à ses propres licenciés.

- De nombreux collègues s'interrogent sur le fait qu'il leur est demandé de remplir la vie des AS pour l'année 2019-2020 alors qu'on leur avait dit au niveau départemental qu'ils n'auraient pas à le faire. De plus, des informations se mélangent entre les deux années scolaires (2019 -2020 et 2020-2021), voire pour certains, des informations erronées apparaissent pour 2019-2020.

Nous avons repoussé la fin de la saisie de la vie des AS à la rentrée des vacances de la Toussaint pour permettre la correction de ces problèmes. Le prestataire travaille sur ces petites erreurs et un correctif sera mis en ligne très prochainement.

Lors de l'AG du 30 juin 2020, le représentant du ministère, répondant à l'une de nos questions sur la visibilité des élus des AS, a proposé d'utiliser l'outil OPUSS.

Il est regrettable que la mise en place d'OPUSS2 n'ait pas tenu compte de cette proposition :

- Peut-on savoir pourquoi un espace dédié aux élus des AS n'a pas été prévu dans OPUSS 2 ?
- Quand pensez-vous effectuer la création de cet espace ? Si cela nous était refusé une nouvelle fois, quel moyen propose la Direction Nationale pour permettre aux élu(e)s des AS de communiquer avec la profession qui les a élus ?

Cela ne fait pas partie de l'appel d'offre actuel.

Réponse de Bernard QUINCY, DNA en charge de l'outil OPUSS 2 :

Un mail a été adressé aux SD et SR UNSS en date du 25 août concernant la mise en place d'OPUSS 2.

Les listes de tous les licenciés sont consultables à des fins de vérification et de sécurisation des données des participants aux rencontres par les organisateurs. Les données personnelles vont être enlevées de la fiche licencié. Pour rappel, toutes ces données ne sont accessibles qu'aux seules personnes ayant des codes d'accès référencés dans l'outil, c'est-à-dire les enseignants d'EPS, animateurs d'AS et les chefs d'établissements. Monsieur QUINCY rappelle que chaque personne qui travaille sur OPUSS, est tracée. Les données sensibles seront désormais revêtues d'un filtre complémentaire. La société EXALTO y réfléchit.

Enfin, l'injection des données des AS a été faite le 2 septembre. Déjà 200 modifications ont été apportées au site. Les problèmes quant à la vie des AS seront réglés dans la semaine.

A propos de l'écriture des plans de développement de l'UNSS académiques et départementaux

Mélanie PELTIER, élue des AS, académie de Versailles :

Les élu(e)s des AS souhaitent avoir connaissance de l'avancée des programmations des réunions de travail collectif autour des PADSS et des PDDSS sur les territoires. En effet, comme le stipule le PNDSS 2020-2024, l'écriture de ces plans doit se faire dans l'année pour présentation et vote dans les instances.

Ce travail en concertation doit se concrétiser lors des CDUNSS et CRUNSS à venir, comme cela a été le cas pour le précédent PNDSS 2016-2020.

De plus, nous nous étonnons que les établissements n'aient à ce jour toujours pas reçu le poster de présentation du PNDSS 2020-2024 comme cela a été annoncé lors de l'AG du 30 juin 2020.

Réponse de Mme COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS : Ce sont maintenant aux différents services d'organiser les temps de travail avec les différents acteurs. Un rappel sera fait en ce sens par la DN UNSS.

Pour le poster, tout le processus d'appel d'offre a dû être refait, ce qui explique le retard dans la réalisation et l'envoi du poster synthèse du PNDSS 2020-2024.

Ce travail en concertation doit se concrétiser lors des CDUNSS et CRUNSS à venir, comme cela a été le cas pour le précédent PNDSS 2016-2020.

A propos du niveau de la prise de licence et des affiliations

Aymeric LE PEZENNEC, élu des AS, animateur d'AS, académie de Créteil :

Nous souhaiterions avoir un état des lieux du nombre de licences et des affiliations à la date du 01/10/2020 ?

Il serait également pour nous très intéressant d'avoir un comparatif avec les années précédentes (2019 et 2018) sur la même période.

Comparatif

Au 6 octobre 2020	2020-2021	2019-2020	2018-2019	% par rapport à 2019-2020	% par rapport à 2018-2019
Licences	331 489	514 389	485 817	64,44%	68,23%
Affiliations	7 356	8 492	8 455	86,62%	87,00%

A propos des IMP des coordonnateurs de district

Thierry RAYNAL, élu des AS, animateur d'AS, académie de Caen :

Dans certains rectorats, en fin d'année scolaire 2019/2020, les collègues coordonnateurs de district ont rencontré des difficultés pour obtenir le paiement de leurs IMP. Les services rectoraux ont prétexté que lors du confinement, le travail n'avait pas été réel.

La question est donc la suivante : Avez-vous été sollicités sur ce dossier ou ne s'agit-il que de prises d'initiatives locales ?

Dans les deux cas, les élu(e)s des AS vous demandent de remédier à ce problème et d'avertir les services des différents rectorats afin que toutes les IMP soient réellement versées.

Réponse de Monsieur LACROIX, représentant du Ministère de l'EN : Nous n'avons pas eu connaissance à la DGESCO de ce type d'arbitrage puisque ce sont les rectorats qui donnent les IMP pour les coordonnateurs de district mais si de tels problèmes devaient arriver, il faudrait les leur faire remonter.

QUESTIONS DU SNEP/FSU : Camille JACQUES, représentant le SNEP/FSU

1- Règlement Fédéral 2020-2024 – Jeux des lycées, Jeux des Jeunes et Critérium 3^{ème}-2^{nde}.

Le Règlement fédéral a été voté à l'AG UNSS sans la partie des « Jeux des lycées » « Jeux des jeunes » et « Critérium 3^{ème}-2^{nde} », car à l'évidence, toute cette partie devait être rediscutée et retravaillée. Nous sommes surpris de voir que les « Jeux des lycées » sont maintenus à l'identique dans la version du Règlement Fédéral du 30 août 2020 affichée sur le site national alors qu'il est bien spécifié que les « Jeux des jeunes » et « Critérium 3^{ème}-2^{nde} » sont reportés à l'AG 2021. Nous demandons qu'ils soient également reportés à l'AG 2021 et qu'ils fassent partie des discussions à mener.

- S'agissant de ces discussions, un calendrier est-il déjà établi et pouvez-vous donner la date de la 1^{ère} réunion ?

Le calendrier n'est pas encore validé, les premiers Jeux des lycées étant en 2022.

2- Règlement Fédéral 2020-2024 – Le critère de départage des équipes pour les sports collectifs en cas d'égalité « Jeune coach non-compétiteur ».

Nous avons été alertés par des collègues sur ce critère de départage qui n'occupe pas la même place selon les sports collectifs. Cette décision unilatérale des CMN se trouve de fait, imposée de manière « descendante » alors que les CMR et CMD n'ont pas pu en discuter en amont ni faire des propositions.

Puisqu'il est précisé que les fiches sports ne seront plus modifiées après le 30 octobre de l'année en cours, nous demandons une décision urgente et commune pour toutes les fiches sports collectifs ainsi que le placement du critère « jeune coach non-compétiteur » après les critères « sportifs ».

Philippe DEKEYSER, Directeur des Sports : Chaque CMN relative aux sports collectifs a décidé où elle souhaitait placer cet item en cas d'égalité : seul le rugby XV l'a mis en premier. La plupart des autres sports collectifs l'ont mis en avant dernier, juste avant la moyenne d'âge.

3- Les finances des AS.

Les rencontres, championnats et manifestations se sont arrêtés en mars 2020 et ont repris sporadiquement depuis la rentrée de septembre. De ce fait, une large part des crédits d'animation prévus ne seront pas utilisés. Le SNEP-FSU souhaite que l'UNSS adopte une aide ponctuelle aux AS sous la forme d'une « remise » sur le contrat 2020-2021.

Pour le long terme et pour redonner de la confiance aux AS envers l'UNSS, il est urgent selon de nous de prendre des décisions qui montreraient que l'UNSS prend en compte la réalité des possibilités financières des AS quant à l'achat des licences. C'est pourquoi nous proposons que soit adoptés dès cette année 2020-2021 :

- La possibilité de réversibilité des contrats (personnalisé ou accompagné) chaque année et au choix des AS ;

- Le passage de 18 à 16 du paramètre LP pour lequel vous nous avez indiqué à plusieurs reprises qu'il était à l'étude. Et maintenant, au vu de la réforme du lycée et de ses conséquences désastreuses sur l'EDT des élèves*, l'abaissement de 2 points pour les paramètres LPO et Lycées.

**40% des lycées programment des cours les mercredis après-midi au plan national, avec selon les territoires, parfois plus de 65% de lycées impactés.*

Une réduction du coût du contrat est à l'étude vers toutes les AS affiliées à l'UNSS pour 2020/2021.

Nathalie COSTANTINI, Directrice nationale de l'UNSS, soumet une note qui est le résultat de l'aboutissement d'un travail démarré depuis le mois de juin mais qui n'a pas pu être mis en œuvre immédiatement, faute d'éléments importants et précis.

La directrice rappelle dans un premier temps les éléments réglementaires que sont les affiliations, le positionnement des associations sportives en lien avec l'UNSS et la difficulté dans laquelle l'AS se mettrait, en ne s'affiliant pas.

Elle précise dans un second temps que l'ensemble des pratiques a eu lieu jusqu'aux phases qualificatives. Toutes les phases du district au niveau académique, voire parfois au niveau inter-académique, ont pu avoir lieu l'année scolaire 2019/2020 à laquelle on fait référence.

En revanche, les second et troisième trimestres qui proposent dans le calendrier prévisionnel les phases finales de championnats de France ainsi que le cross, de nombreuses pratiques promotionnelles, des événements autour des jeux olympiques de Paris 2024 et des temps de rencontres types challenges des filles ou rencontres artistiques, n'ont pas pu avoir lieu à partir du mois de mars.

Au final seuls 10 championnats de France et 3 « lycéennes » ont été réalisés en présentiel. De fait, les AS ont été privées de pratique UNSS d'avril à juin car même la reprise n'a permis que très peu d'activités.

L'UNSS de par ses engagements propose ses activités grâce aux subventions qu'elle reçoit et aux partenariats qu'elle crée. Elle a vocation à investir les financements à sa disposition dans ses motifs d'agir au bénéfice des élèves.

Si la proposition d'une aide exceptionnelle est acceptée, il nous faudra positionner une date d'AG extraordinaire pour présenter cette proposition et pouvoir la mettre en œuvre tout de suite après les vacances de la Toussaint, de façon à être dans le temps du premier prélèvement de l'année qui a lieu le 5 décembre. Tout ne peut se faire que si les AS sont affiliées avant le 24 novembre.

Aider les AS à supporter le coût du contrat licences dans cette période difficile où les familles doutent et les élèves peinent à s'inscrire, est une priorité nationale de l'UNSS.

Quelques éléments de réflexion :

Il est important de rappeler que l'UNSS doit faire face à un certain montant en charges fixes que sont les salaires et le fonctionnement qui intègrent la totalité des services. La proposition de l'UNSS doit intégrer le principe de soutenabilité budgétaire ; elle doit aussi tenir compte du changement de fonctionnement en lien

avec l'ANS sachant que cette année, une partie de la subvention UNSS est directement versée aux associations sportives.

Par ailleurs, l'UNSS doit tenir compte d'une baisse du partenariat avec la MAIF en lien avec la non réalisation de certaines actions. A ce jour il s'agit plutôt de 218.000€ possibles sur les 375 000€ signés dans la convention. Il ne s'agit pas d'une remise en question du partenariat mais bien de l'effectivité des actions partenariales fléchées.

Ex : La MAIF accompagne le projet « lycéenne ». Cette année seulement 3 lycéennes ont pu être organisées sur les 15 prévues. L'UNSS n'a donc positionnée que 20.000€ au lieu de la somme initialement prévue de plus de 100.000€.

Pour pouvoir se projeter jusqu'à la fin décembre, un travail a été réalisé sur l'ensemble des comptes généraux afin d'identifier les dépenses possibles d'ici la fin de l'année en tenant compte de l'état sanitaire à date.

Par ailleurs, nous devons tenir compte de l'évolution possible de la crise sanitaire et envisager des reports de charges pour nous aider à réaliser l'année scolaire 2020/2021 et donc le prévisionnel 2021.

Pour se projeter sur les mois d'octobre, de novembre et de décembre, il est impérativement nécessaire de prendre en compte les éléments que sont les transports, la restauration, les livrets, les locations, les structures sportives, les textiles..., pour permettre à l'UNSS d'organiser des manifestations pour les élèves.

En tenant compte de l'ensemble des éléments présentés et en nous projetant sur des manifestations jusqu'au mois de décembre, l'UNSS propose une aide fonctionnelle équivalente à 25% du prix contrat, soit une somme globale maximale de 3.215.000€.

Pour une question de soutenabilité budgétaire, il conviendra d'effectuer cela en 2 temps :

- Le premier tiers sur le prélèvement de décembre ;
- Les 2/3 restants seront envisagés sur le dernier prélèvement en tenant compte du résultat effectif à l'occasion du CA présentant le point d'étape du budget avec des éléments plus aboutis.

Cette proposition est conditionnée à 3 éléments :

- L'affiliation des AS avant le 24 novembre 2020, 23h59 (formatage de la plateforme) ;
- Le rapport d'étape présenté lors du prochain CA ;
- La soutenabilité budgétaire prévisionnelle de 2021.

Par ailleurs, l'UNSS souhaiterait aussi faire une proposition spécifique liée à la tragédie que le département des Alpes-Maritimes a subie, en offrant à l'ensemble des établissements de ce territoire le contrat licences, ce qui représente l'équivalent d'un peu moins de 10.000€.

Question de Denis LECAMP, élu des AS, animateur d'AS, académie de Poitiers :

Peut-on avoir des nouvelles des 70 000€ de la subvention du ministère des sports qui n'étaient toujours pas attribués lors de l'AG du 30 juin 2020 ? Nous avons déjà posé cette question alors.

Réponse de Pierre-Emmanuel PANIER, représentant le ministère des sports :

Ces 70K€ correspondent à la convention pluriannuelle d'objectifs qui a été signée pour 3 ans à hauteur de 930.000€. Il y a eu pour cela des coopérations bilatérales financées. Il y a aussi eu des éléments comme les addictions avec le programme de prévention dopage.

Monsieur PANIER informe que la Secrétaire générale avait mis une potentialité de financement exceptionnel qui n'a pas eu lieu cette année. Il n'y a donc pas de 70.000€ que le ministère des sports aurait oublié de payer, sachant que sur les 930.000, il y a 3 actions en lien avec 2024 qui concerne à la fois le grand A.I.R., l'appel de Génération 2024 et les éléments des Gymnasiades territoriales qui n'ont pas été engagés et qui ont été affectés en réserve par rapport à ce projet.

Didier LACROIX précise que les services de l'Etat ne disposent pas de report, ni de fonds de réserve.

A propos du changement de l'ordre du jour :

- Sur le positionnement de notre fédération concernant la mise en place d'un protocole sanitaire de reprise au même titre que toutes les autres fédérations sportives :

Plusieurs courriers officiels ont été envoyés par la directrice nationale comme les 3 scénarios de reprise de l'UNSS élaborés par les cadres lors du séminaire de juin 2020.

- Sur les éléments financiers pour connaître la situation budgétaire de l'UNSS au regard de l'annulation de toutes les compétitions depuis mars dernier et la présentation d'éventuelles décisions budgétaires modificatives :

Réponse : discuté en réunion de travail UNSS/DGESCO le lundi 5 octobre 2020

Aymeric LE PEZENNEC, élu des AS, académie de Créteil : Il est de nouveau regrettable que nous n'ayons connaissance de ces documents qu'au moment de l'instance. Cela ne permet pas de faire une analyse précise et de pouvoir prendre des décisions éclairées. Souvent, ce sont les chefs d'établissements qui nous tiennent informés en tant qu'animateurs d'AS. Or, il serait bon d'apprendre ces informations plus en tant qu'administrateurs des instances de l'UNSS.

V) Programmation de la prochaine instance

L'AG extraordinaire sera programmée le Jeudi 5 novembre 2020 après-midi sous forme de visioconférence.

VI) Clôture et remerciements par Didier LACROIX

L'ordre du jour de la présente séquence de travail étant épuisé, **Monsieur LACROIX** remercie chaleureusement les membres du CA. La séance est levée.